

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation adressée le 11 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin, à 20 heures 30, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay Coutretôt Saint Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de Monicault, Maire. La séance a été publique

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, Mme SAULNIER Josette, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, Mme JOBLET Brigitte, M. LENFANT Romain, BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, M. CHAUVIN Arnaud, M. de KERGORLAY Bertrand, M. SAUQUES Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme JOBLET Brigitte,

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle les subventions votées en 2019 et propose, vu la situation économique actuelle de la commune, de reconduire pour l'année 2020 uniquement les subventions accordées aux organismes et associations en charge directe des activités des enfants, aux associations de la commune et pour l'aide à l'amélioration de l'environnement.

Le Conseil Municipal donne son accord et décide d'accorder les subventions aux organismes et associations en charge directe des activités des enfants, aux associations de de la commune et pour l'aide à l'amélioration de l'environnement.

ARRETE :

Les subventions sont donc accordées aux organismes et associations en charge directe des activités des enfants, aux associations de la commune et pour l'aide à l'amélioration de l'environnement de la manière suivante :

« Enfants »

- | | |
|--|------------|
| - Foyer rural – Vichères | 80 € |
| - ADOCCE 28 CE EP (Coopérative scolaire Souancé) | 100 € |
| - Bibliothèque de prêt - Souancé | 80 € |
|
 | |
| - Ecole de musique municipale – Nogent | 25 €/élève |
| - Voyage scolaire organisé par les professeurs
(Collèges et lycées de Nogent) | 25 €/élève |

« Associations »

- | | |
|---|------|
| - Club du 3 ^{ème} Age – Trizay | 80 € |
| - Anciens combattants – Trizay | 80 € |
| - Comité des Fêtes de Trizay | 80 € |
| - 100 Km du Perche | 80 € |

(M. Vallée, membres du comité des fêtes, ne prend pas part au vote de la subvention)

« Environnement »

- | | |
|---|------|
| - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 28) | 50 € |
|---|------|

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Vu l'état 1259 établi par les services fiscaux d'Eure et Loir, sur les bases d'imposition 2020 révisées,

Considérant le gel du taux d'imposition 2020 de la taxe d'habitation, suite à la réforme de la fiscalité directe locale,

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2020, pour la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité le vote des taux d'imposition 2020 tel qu'il suit :

TAXE FONCIERE	13.48%	produit attendu :	43 136 €
TAXE FONCIERE NON BATI	40.95%	produit attendu :	30 958 €

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'ANNEE 2020

Vote du Budget principal - exercice 2020

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux concernant l'élaboration du budget primitif 2020, à savoir :

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 331 245.09 €
- Section d'investissement : 157 410.60 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget principal 2020.

Vote du Budget annexe Logements sociaux - exercice 2020

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux concernant l'élaboration du budget annexe Logements sociaux 2020, à savoir :

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 16 570.04 €
- Section d'investissement : 11 159.93 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget annexe Logements sociaux 2020.

Vote du Budget annexe Lotissement - exercice 2020

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux concernant l'élaboration du budget annexe Lotissement 2020, à savoir :

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 382 398.77 €
- Section d'investissement : 291 744.66 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget annexe Lotissement 2020.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE

Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT qui stipule que la Commune doit prendre connaissance du rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes du Perche, à laquelle la Commune a transféré des compétences,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel des actions mises en œuvre par la Communauté de Communes du Perche pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2019 dans son ensemble. L'assemblée délibérante prend acte de cette présentation.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les conseillers du décès de M. DAVRANGE DU KERMONT Daniel.

L'entreprise DUMUR procède actuellement aux travaux d'élagage des chemins communaux.

M. Jérôme BARBETTE est actuellement en arrêt de travail jusqu'à début juillet. Il est prévu l'embauche d'un agent pour une durée d'une semaine.

Monsieur le Maire donne rendez-vous aux conseillers Dimanche 21 juin pour une « visite » de la commune.

M. VALLEE informe que les fosses septiques des logements rue de la Métairie ont été vidangées.

M. VALLEE propose d'ajouter une poubelle au Lotissement « Le Hameau du Chêne » ou la mise en place de « colonnes ».

M. LENFANT signale l'absence d'une poubelle au chemin de l'Archage.

M. CHAUVIN indique qu'un arbre est tombé Chemin de Coutretôt.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 23 juillet 2020.

Fin de la séance : 22 h 30